



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 48291

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prise en compte des facteurs de risques liés à l'environnement dans la politique de santé. À la veille de la publication du second plan national de santé environnement (2009-2013) prévue en mars, la prise en compte des facteurs de risques liés à l'environnement dans la politique de santé demeure en France encore partielle alors qu'elle recouvre de multiples enjeux sanitaires, économiques et sociaux. Développer une stratégie globale et cohérente dans ce domaine nécessiterait des politiques de santé publique ambitieuses visant notamment à soutenir des actions de prévention primaire à l'échelle de la population entière. Tandis que le système de santé traite encore les problèmes de santé environnementale essentiellement sous l'angle des soins (ou de la prévention secondaire ou tertiaire), une telle approche impliquerait en particulier un renforcement des dispositifs d'expertise et de surveillance, une évolution des métiers et une meilleure éducation des populations à la santé. Cela supposerait de dépasser l'apparente contradiction entre une approche de plus en plus individualisée de la médecine et des soins et une approche nécessairement collective dans le domaine de la santé environnementale. Il lui demande, sur cette question précise, quelle politique nouvelle le Gouvernement entend mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48291

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4169

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)